

Il me semble que ces deux citations suffiraient à prouver que je n'avais pas eu tort d'écrire : *Samuel Champlain*. Mais j'irai plus loin. M. l'abbé Casgrain ne sera peut-être pas satisfait, et je veux le convaincre qu'il a été trop vite en condamnant ceux qui ne font pas usage de la particule.

En 1878, les Saintongeais élevèrent à Champlain un monument en pierre dans sa ville natale, c'est-à-dire à Brouage, qui, aujourd'hui, n'est plus qu'un bourg appelé Hiers-Brouage. C'est une jolie colonne, de l'ordre composite, supportant un chapiteau avec un globe terrestre. Sur le fût de la colonne et sur le piédestal on a gravé les deux inscriptions que voici :

A la mémoire
de
Samuel Champlain
Le Conseil g^{al}
De la Charente-Inf^o
1878

Samuel Champlain
Né à Brouage vers 1570
Fondation de Québec 1608
Relations de voyages 1632
Mort en 1635.

Ainsi, voilà les membres du Conseil général de la Charente-Inférieure en voie d'ériger un monument à l'un de leurs plus éminents compatriotes. Ceux qui sont à la tête de ce mouvement honorable ne négligent pas, sans doute, de choisir une inscription appropriée et surtout inattaquable sous le rapport biographique. Fera-t-on graver sur la pierre Samuel Champlain ou Samuel de Champlain? On préfère Samuel Champlain. Est-ce que le comité de Québec aurait mal fait en suivant un exemple venu de si haut?